



# Assemblée générale

Distr. limitée  
10 décembre 2004  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-neuvième session

Point 38 b) de l'ordre du jour

### **Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès de la mise en œuvre et appui international : les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique**

#### **Qatar : projet de résolution\***

### **Application des recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* le rapport du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique<sup>1</sup> et ses résolutions 53/92 du 7 décembre 1998, 54/234 du 22 décembre 1999, 55/217 du 21 décembre 2000, 56/37 du 4 décembre 2001, 57/296 du 20 décembre 2002, 57/337 du 3 juillet 2003 et 58/235 du 23 décembre 2003,

*Rappelant également* dans ce contexte les résolutions 1325 (2000) du 31 octobre 2000 sur les femmes, la paix et la sécurité, et 1366 (2001) du 30 août 2001 sur le rôle du Conseil de sécurité dans la prévention des conflits armés,

*Rappelant en outre* la création du Groupe consultatif spécial pour les pays africains qui sortent d'un conflit, en vertu de la résolution 2002/1 du Conseil économique et social en date du 15 juillet 2002,

*Réaffirmant* que l'application des recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique<sup>2</sup> doit demeurer une priorité pour le système des Nations Unies et les États Membres,

---

\* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.

<sup>1</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session, Supplément n° 45* (A/56/45).

<sup>2</sup> A/52/871-S/1998/318.



*Notant avec préoccupation* la lenteur de la mise en application de nombreuses recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général, ainsi que l'apparition d'une conjoncture susceptible de se répercuter sur la paix et la stabilité en Afrique,

*Soulignant* que la responsabilité de la paix et de la sécurité en Afrique, notamment l'aptitude à s'attaquer aux causes profondes des conflits et à résoudre ceux-ci pacifiquement, incombe au premier chef aux pays africains eux-mêmes ainsi qu'aux organismes régionaux et sous-régionaux, tout en reconnaissant la nécessité d'un appui de la communauté internationale,

1. *Prend note* du rapport d'activité du Secrétaire général<sup>3</sup> sur l'application des recommandations figurant dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, y compris un aperçu de l'évolution, des difficultés et des nouveaux progrès réalisés dans un grand nombre de domaines depuis le dernier rapport sur l'application des recommandations du Secrétaire général;

2. *Se félicite* des avancées qui ont été réalisées dans la prévention et le règlement des conflits, des efforts soutenus qui ont été déployés dans le cadre d'initiatives africaines sous-régionales et régionales pour la médiation et le règlement des conflits et de l'appui fourni par la communauté internationale et l'Organisation des Nations Unies à ces initiatives;

3. *Se félicite* de la création, par l'Union africaine, du Conseil de la paix et de la sécurité;

4. *Note avec appréciation* les efforts entrepris pour renforcer la coordination et veiller à ce que de telles initiatives continuent d'être menées en consultation et en coordination étroite avec l'Organisation des Nations Unies afin que, le cas échéant, l'Organisation ait un rôle bien défini dans l'application des règlements ainsi obtenus par la médiation;

5. *Se félicite* de la recommandation du Secrétaire général invitant les États Membres à renforcer la coopération entre le système des Nations Unies, l'Union africaine et d'autres organisations africaines dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales;

6. *Se félicite également* de la décision du Secrétaire général de charger les organismes, départements et bureaux compétents des Nations Unies d'étudier de nouvelles possibilités de collaboration entre le système des Nations Unies et l'Union africaine, afin de stimuler les efforts que l'Union déploie pour mener des opérations de paix;

7. *Encourage* la communauté internationale à appuyer les efforts que déploient actuellement les pays africains pour entreprendre des opérations de maintien de la paix aux niveaux régional et sous-régional, et notamment pour mettre en place un système d'alerte précoce à l'échelle continentale;

8. *Prend acte* du rôle que jouent les groupes consultatifs spéciaux pour les pays africains qui sortent d'un conflit, dans le cadre du Conseil économique et social, et le Groupe de travail spécial du Conseil de sécurité sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique dans le domaine de la promotion de la paix et d'un

---

<sup>3</sup> A/59/285.

développement durable, et souligne la nécessité de poursuivre la collaboration entre ces groupes en vue d'aborder de manière cohérente les défis que posent la prévention des conflits, le règlement des conflits et la reconstruction après les conflits en Afrique;

9. *Demande* aux États Membres, en particulier les pays donateurs, de continuer de fournir une assistance technique et financière, de manière coordonnée et soutenue, pour appuyer les activités menées en Afrique pour éliminer la pauvreté, promouvoir le respect des droits de l'homme, renforcer l'état de droit et promouvoir une administration publique transparente et responsable;

10. *Demande* au Secrétaire général d'étudier et de recommander des arrangements et mécanismes appropriés dans le cadre desquels les États Membres puissent s'attaquer plus efficacement aux causes multiples des conflits, y compris leur dimension régionale, et renforcer, de manière coordonnée et soutenue, l'action préventive et la consolidation de la paix après les conflits;

11. *Décide* de continuer à suivre la mise en œuvre des recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique<sup>2</sup>;

12. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixantième session, un rapport sur l'application de la présente résolution.

---